Mairie de Colomiers
Communiqué de presse
Le 26/11/2024 15:47

Mutuelle communale : la Ville de Colomiers et Just renouvellent leur partenariat

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colomiers, le 26 novembre 2024

Mutuelle communale : la Ville de Colomiers et Just renouvellent leur partenariat

Engagé en 2022 afin de faciliter l'accès du plus grand nombre à une couverture santé, le partenariat avec la mutuelle communale Just arrivait à son terme en 2024. Compte tenu de l'engouement suscité par le dispositif sur le territoire et afin de poursuivre sa mobilisation pour défendre le pouvoir d'achat des habitants, la Ville de Colomiers a décidé de renouveler le partenariat avec Just pour 2 années supplémentaires.

Parce que les questions financières ne doivent pas être un frein dans l'accès aux soins, la Ville de Colomiers s'est engagée avec Just afin de proposer au plus grand nombre une couverture santé attractive. Ce dispositif solidaire offre ainsi une solution de complémentaire santé adaptée aux besoins et au budget de chacun. En moyenne, elle permet de réaliser une économie pouvant aller jusqu'à 2 mois de cotisation.

Depuis sa mise en service en 2022, la mutuelle communale **protège déjà plus de 1 200 Columérines et Columérins.** Compte tenu de ces bons résultats pour une première phase de lancement, la **Ville et son partenaire Just ont décidé de prolonger leur partenariat jusqu'en 2026**.

« Aujourd'hui, de trop nombreuses personnes renoncent encore à se soigner faute de moyens. C'est pourquoi nous avons fait de l'accès aux soins une priorité de notre Contrat local de santé. C'est dans ce cadre que nous avons souhaité nous engager avec Just afin de permettre aux Columérines et Columérins de bénéficier d'une couverture santé qui réponde à leurs besoins sans peser sur leur pouvoir d'achat. Les premiers retours positifs nous ont conduits à renouveler notre partenariat avec Just pour deux années supplémentaires. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement des équipes de la mutuelle à nos côtés, ensemble nous œuvrons à faire de Colomiers un territoire solidaire et innovant en matière de santé et d'accès aux soins » a notamment souligné Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers, vice-présidente de Toulouse Métropole.

Pour que cette offre de garantie soit accessible au plus grand nombre, **la mutuelle communale Just s'engage à proposer des tarifs attractifs**, majoritairement inférieurs aux prix pratiqués par les mutuelles traditionnelles. À ce titre, elle permet également une adhésion immédiate et sans frais de dossier, n'impose pas de questionnaire de santé et n'applique aucun délai de carence. Par ailleurs, afin d'encourager le plus grand nombre à pratiquer une activité sportive, **elle prend également en charge les licences sportives de ses adhérents à hauteur de 40 €**.

La mutuelle communale est **accessible à toutes celles et ceux ne bénéficiant pas d'une mutuelle imposée**. Ainsi, elle est accessible aux retraités, aux travailleurs indépendants, aux jeunes ou aux personnes en recherche d'emploi. Elle **s'adresse également aux Columérines et Columérins salariés ne disposant pas d'une complémentaire santé mise en place par leur employeur**. Elle est enfin **ouverte aux personnes n'habitant pas à Colomiers mais y exerçant une activité professionnelle**.

Pour en savoir plus sur les garanties et les avantages offerts par la mutuelle communale, les Columérines et Columérins peuvent se renseigner ***en ligne sur le site just.fr, par téléphone au 0 809 546 000*** *du lundi au vendredi de 9h à 17h30 (service gratuit + prix de l'appel), ou* ***en rencontrant un conseiller lors d'une permanence le mardi ou le vendredi matin en Mairie ou dans les Maisons citoyennes*** *(prise de rendez-vous sur https://www.just.fr/rdv).*

CONTACT

Fréderic Neuman
05 61 15 22 98 · frederic.neuman@mairie-colomiers.fr